



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE GUADELOUPE

Service de presse

Basse-Terre, le 19 juin 2019

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

**A l'approche des grandes vacances :
protéger le consommateur et faire respecter la réglementation**

Le tourisme en Guadeloupe est un atout majeur pour l'économie locale : renforcer la confiance dans l'acte de consommation touristique contribue à valoriser cette ressource.

A l'approche des grandes vacances, les services de l'État sont mobilisés sous l'autorité du préfet pour renforcer la protection des consommateurs par des contrôles et des actions coordonnées.

Elles auront pour objectif de s'assurer du parfait respect de la réglementation dans le domaine de l'information du consommateur, de la loyauté des transactions, de la sécurité la plus rigoureuse des produits non alimentaires, alimentaires et des prestations de service ainsi que dans le domaine de la protection de l'environnement.

Une attention particulière sera portée lors de ces contrôles aux obligations de traçabilité. Les professionnels doivent être en mesure d'authentifier l'origine des produits vendus et d'attester de leur innocuité au regard des risques de contamination.

Les obligations des professionnels

Le préfet attire l'attention des professionnels sur la mise en œuvre des bonnes pratiques suivantes :

- > afficher les prix;
- > respecter les principes réglementaires de l'hygiène alimentaire;
- > assurer la sécurité des services au consommateur;
- > justifier l'origine des produits utilisés ou mis en vente au moyen de factures d'achats;
- > commercialiser des produits conformes aux normes de sécurité et de qualité en vigueur;
- > bannir tout produit contrefait et être vigilant sur l'utilisation de mentions valorisantes.

Pour s'informer

Les consommateurs peuvent consulter les guides de la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour se prémunir d'éventuelles pratiques frauduleuses : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/voyages-locations-droits>

Contact presse :

Service de la communication interministérielle
communication@guadeloupe.pref.gouv.fr
0590 99 39 90 - 0690 58 80 59

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



www.guadeloupe.pref.gouv.fr



facebook.com/prefecture.guadeloupe



Twitter.com/prefet971